



Renégociation prud'homme rupture conventionnelle ou

Par Emischneider

Bonjour,

Mon mari travaille depuis 3 ans et 7 mois comme préparateur en cuisine dans un restaurant type fast food amélioré, payé au smic.

Je précise qu'il a bientôt 59 ans (février prochain), et qu'il est étranger en situation régulière en France depuis 10 ans (américain).

Il subit depuis 3 ans un très fort harcèlement moral. Son patron fait absolument tout pour qu'il démissionne. De mon côté, je lui dis de s'accrocher depuis 3 ans pour ne pas démissionner mais plutôt d'attendre qu'il le licencie afin qu'il puisse au moins bénéficier du chômage. À 58 ans et ne parlant pas un très bon français, ce sera difficile, voire impossible, pour lui de trouver un autre emploi. Son patron lui a refusé ses congés pendant un an puis les lui a imposés. Il a également modifié les heures travaillées dans le système informatique afin qu'elles ne soient pas payées. Mon époux n'est pas le seul, d'autres employés ont aussi des heures manquantes dans leur paye.

Mon mari n'a pas osé en parler à son employeur, d'une part à cause du harcèlement moral subit mais aussi parce qu'étant étranger, il ne connaît pas le droit français. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit que de quelques heures par ci par là, pas d'un grand nombre.

Ses collègues ont noté l'énorme différence de traitement (mon mari est constamment brimé, il a les emplois du temps les pires au profit des nouveaux employés). Quand il a été embauché, ils étaient 2 cuisiniers et 1 plongeur. Le plongeur et l'autre cuisinier sont partis et n'ont pas été remplacés pendant presque 1 an, laissant mon mari seul en cuisine le soir à faire le travail de 3 personnes, sans compensation. Il s'est plaint maintes fois et a demandé de l'aide, ce qui a été complètement ignoré ("je m'en fous" était la réponse du responsable à son assistant quand l'assistant a rapporté que Mark ne pouvait pas s'en sortir et qu'il fallait quelqu'un en plus).

Le chef actuel est sur le point de reprendre ce restaurant en question (qui appartient à une chaîne belge) en franchise et a clairement dit à mon mari et à la DRH qu'il ne voulait pas de lui dans son équipe quand il commencera comme franchise le mois prochain. Il lui a tendu une demande de rupture conventionnelle de contrat. Une DRH est venue de Bruxelles 4 jours après pour traiter la rupture et a proposé un montant d'indemnités de grosso modo 2 mois de salaire + congés payés. Mon mari n'a rien signé car ne parlant pas bien le français, il voulait m'en parler avant. Il a ensuite réussi à négocier un paiement net d'indemnité de 3500 euros NET + congés payés. Comme il a accepté leur nouvelle offre, il a donc signé la rupture et est rentré avec le document.

Les montants sur le document signé ne correspondent pas à ce qu'il a négocié par téléphone mais sont inférieurs. Il a appelé la DRH qui lui a dit qu'elle allait lui envoyer par email un document montrant à quoi cela correspondait (brut/net) ce qui n'est pas le problème rencontré. Il n'a bien évidemment rien reçu de nouveau de la part de la DRH. Il sait que la semaine prochaine il n'est plus sur l'emploi du temps à partir de mardi. Nous nous apprêtons à envoyer un recommandé pour notifier qu'il n'accepte pas la rupture malgré la signature (qui était hier, il est donc largement dans les délais de son droit de rétractation). Il se rétracte car le montant ne correspond pas à la négociation.

Je précise qu'il n'a jamais reçu d'avertissement de la part de son employeur. Il ne souhaite absolument pas continuer à y travailler vu le harcèlement qu'il a subi pour le faire démissionner.

Sachant qu'il va avoir 59 ans dans quelques mois, qu'il sera je pense assez aisé de prouver le harcèlement moral (je suis sûre que nous pouvons recueillir des témoignages d'anciens employés, les employés actuels ne risqueront pas leur poste et nous le comprenons bien), qu'il sera également très facile de montrer les heures effectuées non payées, je souhaitais savoir s'il ne pouvait pas avoir des indemnités supérieures aux négociations avec la maison mère. (Pour ma part, je pense qu'ils ont fait exprès de lui faire signer le document avec un montant bien moindre à ce qui a été négocié par téléphone.) Il est clair que son chef veut s'en débarrasser sans aucune cause réelle et sérieuse. Que nous conseillez-vous de faire?

Nous pensons commencer par une demande d'annulation de la signature d'hier et renégocier la rupture, mais jusqu'à quel point?

Je vous remercie d'avance de votre attention

Bien cordialement

Emilie.Schneider